|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 3** | **Document C24/22-F** |
| **29 mai 2024** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF INDÉPENDANT POUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCIG) – Rapport annuel pour 2023 et 2024 | |
| **Objet**  Le présent rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) à l'intention du Conseil de l'UIT contient le rapport annuel détaillé du CCIG sur les activités menées en 2023 et 2024, qui sera présenté à la session de 2024 du Conseil.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **approuver** le rapport du CCIG, ainsi que les recommandations pour suite à donner par le Secrétariat.  **Lien(s) pertinent(s) avec le plan stratégique**  Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027  **Incidences financières**  Aucune  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  *Résolution* [*162 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-162-f.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Décision* [*633*](https://www.itu.int/md/S23-CL-C-0127/fr) *du Conseil* | |

# A Travaux du CCIG

# 1 Présentation du Comité

1.1 Le présent rapport annuel soumis à la session de 2024 du Conseil rend compte des activités menées au cours de la période 2023-2024.

1.2 Jusqu'à la fin de l'année 2023, la composition du CCIG était la suivante: M. Kamlesh VIKAMSEY (Président), M. Honoré NDOKO (Vice-Président), Mme Sarah HAMMER, M. Alexander NARUKAVNIKOV, M. Henrique SCHNEIDER.

1.3 Depuis 2024, la composition du CCIG est la suivante: M. Honoré NDOKO (Président), M. Henrique SCHNEIDER (Vice-Président), Mme Chitra BARTH-RADHAKISHUN, M. Niel HARPER, M. Christof Gabriel MAETZE, M. Bassam HAGE. Les membres du Comité ont adressé leurs remerciements aux membres sortants pour leur contribution.

1.4 À la suite de la session de 2023 du Conseil, le CCIG a tenu ses réunions ordinaires le 29 septembre 2023, du 30 octobre au 1er novembre 2023, du 13 au 15 mars 2024, et du 21 au 23 mai 2024 en présentiel, à Genève, avec des modalités de participation à distance.

1.5 Les membres du Comité ont mené plusieurs activités supplémentaires et assisté à des réunions au cours de la période 2023-2024. Le Président du CCIG a tenu des réunions avec la direction de l'UIT. Par ailleurs, le Vice-Président du CCIG a participé à la réunion annuelle des présidents des Comités de contrôle du système des Nations Unies, qui s'est tenue les 7 et 8 décembre 2023 au siège de l'ONU à New York.

1.6 Au cours de la période considérée, le Comité a mené des travaux dans tous ses domaines de compétence, en particulier en ce qui concerne l'audit interne; la gestion des risques; le contrôle interne; l'évaluation; l'éthique; les états financiers et l'établissement des rapports financiers; et la vérification extérieure des comptes, comme l'en a chargé la PP en 2022.

# 2 Déclaration d'intérêts privés, financiers ou autres

2.1 Chaque membre a confirmé qu'il s'engageait à observer les normes éthiques de l'organisation en signant les déclarations attestant de l'absence de conflit d'intérêts. Ces déclarations remplies chaque année sont transmises au Bureau de l'éthique qui les présente officiellement au Président du Conseil de l'UIT, conformément au mandat du CCIG.

# 3 Élection du président et du vice-président du CCIG

3.1 À sa réunion de mars 2024 (première réunion de la nouvelle période), les membres du Comité ont élu à l'unanimité M. Honore Ndoko Président et M. Henrique Schneider Vice‑Président pour une période de deux ans. Le Comité a souligné l'importance d'une représentation équilibrée sur différents plans, y compris en termes d'équilibre entre les sexes, de développement économique, de taille des pays et de diversité géographique.

# 4 Tâches menées à bien et déclaration d'indépendance

4.1 Le Comité a mené à bien toutes les tâches qui lui étaient confiées conformément à son mandat, à son programme de travail et aux demandes formulées par la direction et le Conseil.

4.2 Les activités de contrôle et de conseil du Comité se sont déroulées sans perturbation extérieure et aucun élément (réel ou perçu) n'a porté atteinte à son indépendance. Pour mener à bien ses travaux pendant la période considérée, le CCIG a bénéficié de l'appui et de la coopération sans réserve de la direction et du personnel de l'UIT dans le cadre de leur participation construction régulière.

# 5 Situation des recommandations formulées par le CCIG

5.1 Conformément à la procédure établie, et afin de faciliter la supervision, par le Conseil, des mesures prises en réponse aux recommandations du CCIG, le Comité a procédé à un examen approfondi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses recommandations précédentes.

5.2 À ce jour, environ 78% des recommandations du CCIG ont été mises en œuvre avec succès, 61 des 78 recommandations ayant été appliquées. Toutefois, 17 recommandations sont en cours de mise en œuvre par le Secrétariat.

5.3 L'approbation des 13 recommandations figurant dans le 12ème rapport annuel soumis par le CCIG au Conseil en juin 2023 a été reportée. Les mesures de mise en œuvre pour trois de ces recommandations ont été menées à bien au cours de la période considérée et ces recommandations seront closes. Les mesures de mise en œuvre pour les dix recommandations restantes (dont la liste figure dans l'Annexe 1 du présent rapport) revêtent une importance cruciale et complètent les observations et conclusions formulées dans le présent rapport.

# B Principales conclusions et recommandations

Le Comité a examiné les résultats des travaux menés en matière d'assurance par les entités de contrôle indépendantes pendant la période considérée. Ces résultats comprenaient la conclusion, attendue depuis longtemps, de l'examen des états financiers pour 2022 effectué par le Vérificateur extérieur des comptes en janvier 2024, avec une opinion sans réserve et une opinion modifiée séparée concernant les paiements à titre gracieux, ainsi que les faits importants survenus, les recommandations et les résultats des travaux de l'Unité de l'audit interne. Compte tenu de ces éléments auxquels se sont ajoutées les consultations menées par le Comité auprès des entités chargées des activités de surveillance et de garantie de l'intégrité, ainsi qu'auprès de la direction, le Comité considère que les bases essentielles permettant le fonctionnement d'un contrôle et d'une gestion indépendantes sont en place et a relevé plusieurs domaines pouvant faire l'objet d'améliorations. Par conséquent, le Comité continue d'encourager l'UIT à mettre pleinement à profit les possibilités de renforcer encore la responsabilité, le contrôle interne et les mesures de lutte contre la fraude dans le cadre de la réorganisation des structures, systèmes et procédures. Cette réorganisation devrait comprendre les améliorations découlant de l'utilisation de technologies plus intelligentes et de l'intelligence artificielle.

# 6 Contrôle externe

6.1 Le Comité a noté avec satisfaction l'achèvement de l'examen et de la certification des états financiers de l'UIT pour 2022, qui font l'objet d'une opinion sans réserve et d'une opinion modifiée séparée portant sur les paiements à titre gracieux. Le Comité a pris note des recommandations acceptées et a prié instamment la direction de s'atteler sans attendre à l'application des mesures de mise en œuvre.

6.2 Le Comité croit comprendre que l'examen et la certification des états financiers de l'UIT pour 2023 ne seront pas achevés à temps pour la session de 2024 du Conseil. Il a tenu plusieurs réunions sur cette question avec le Vérificateur extérieur des comptes et a examiné les raisons expliquant ce non-respect des délais. Le Comité a pris note avec satisfaction du fait que l'examen était presque achevé et du niveau d'assurance qui sera indiqué dans la version longue du rapport intérimaire du Vérificateur extérieur des comptes. Le Comité a présenté un argument convaincant concernant l'approche utilisée pour la possible dépréciation ou passation par pertes et profits des dépenses d'investissement pour le projet de bâtiment.

6.3 Le Comité est convenu de demander la tenue d'une réunion en septembre afin d'examiner les conclusions du Vérificateur extérieur des comptes avant leur certification et la publication de l'opinion en matière d'audit.

6.4 Le Comité examinera le programme de travail du Vérificateur extérieur des comptes au dernier trimestre de 2024. L'étude de ce programme devrait confirmer que l'examen des états financiers de l'UIT pour 2024 reprendra selon un calendrier normal et sera achevé avant la session de 2025 du Conseil.

# 7 Contrôles internes indépendants

Audit interne

7.1 Le Comité s'est entretenu régulièrement avec le responsable de l'audit interne pour discuter des programmes d'audit, des procédures et des résultats. Concernant les questions liées à l'état d'avancement de la mise en œuvre soulevées par l'équipe de l'audit interne, le Comité a relevé l'existence de recommandations anciennes qui n'ont pas encore été mises en œuvre et a recommandé de définir des délais convenus avec les départements concernés lorsque les rapports sont publiés pour suite à donner et mise en œuvre.

7.2 Le CCIG a constaté avec inquiétude que plusieurs recommandations d'audit interne étaient restées sans suite, certaines datant de 2016. Le retard pris dans la mise en œuvre de recommandations d'audit d'une importance capitale nuit à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des procédures de contrôle à l'UIT. Le CCIG exhorte la direction de l'UIT à s'attacher en priorité à traiter ces recommandations en suspens.

7.3 Le CCIG note que, bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines au sujet de ces recommandations, le nombre total de questions d'audit ouvertes ne diminue pas (29 mesures ouvertes pour la vérification juricomptable et 67 mesures ouvertes pour l'audit interne). Le Comité souligne combien il est important que toutes les entités de l'UIT mettent en œuvre la mesure recommandée. Il accorde une attention toute particulière au

traitement rigoureux et rapide des questions identifiées dans le cadre des audits en raison de leur importance et des effets positifs pour l'ensemble de l'organisation. Par ailleurs, les conclusions d'audit non traitées constituent un risque élevé pour l'UIT. Les responsabilités doivent être renforcées à cet égard.

Unité du contrôle interne

7.4 Le CCIG a reçu régulièrement des informations et fourni des avis et des orientations, comme demandé, sur des questions liées à la création de l'Unité du contrôle interne. D'autres observations et suggestions sur le projet de Charte de l'Unité du contrôle interne ont été communiquées au GTC-FHR dans un document distinct.

7.5 En outre, le Comité estime que la Charte de l'Unité du contrôle interne devrait aller de pair avec la rationalisation de l'ensemble des procédures, politiques, instructions et autres règles et règlements de l'UIT pertinents et avec l'harmonisation des mandats des autres fonctions indépendantes. L'indépendance, la transparence et l'impartialité dans le cadre de fonctions telles que le contrôle interne et l'éthique sont très importantes et devraient apparaître dans les mandats.

# 8 Gestion comptable et financière et établissement de rapports

Proposition de modifications à apporter au Règlement financier et aux règles financières – Édition de 2018

8.1 Le Comité a examiné les propositions de modification et a recommandé d'éviter une confusion entre les éléments et les catégories de déclaration des produits et des charges dans le bilan de l'organisation, le capital et la réserve de capital. Le Comité a en outre recommandé de s'assurer que la portée et le calendrier des propositions étaient réalistes.

Gestion financière

8.2 Le Comité apprécie les efforts déployés pour faire des économies grâce à des mesures d'efficacité et la gestion opportune des produits découlant des variations des taux d'intérêt, qui ont aidé à absorber le déficit prévu initialement et à clore l'exercice financier 2023 sans dépassement du budget.

8.3 Le Comité a fait des observations sur les risques et la pression que des déficits budgétaires structurels récurrents représentent, et a noté que le nouveau cycle budgétaire de deux ans débutant en 2024 offrira peut-être une plus grande marge de manœuvre.

8.4 À sa réunion de mars 2024, le Comité a pris note des efforts en cours destinés à améliorer la fonction comptable. Il a encouragé le Département de la gestion des ressources financières à achever rapidement le recrutement et l'intégration des deux comptables dont les postes figurent dans le plan de recrutement pour 2024.

8.5 En particulier, le Comité a examiné l'approche actuarielle adoptée pour le passif lié à l'ASHI et le fonds ASHI associé. Il a conclu sur le plan général que ces deux éléments étaient prudents. Les membres du Comité ont discuté de la question de savoir si le fonds, avec sa perspective à long terme, devait élaborer une stratégie de placement.

Recommandation 1

Afin de réduire le retard de couverture du passif éventuel de l'ASHI, le CCIG recommande que la direction de l'UIT suive les bonnes pratiques consistant à prévoir un financement complémentaire pour l'ASHI de 4% à 6% dans le coût inscrit au budget des nouvelles embauches. Cette mesure devrait être mise en œuvre le plus tôt possible et d'ici à janvier 2026 au plus tard.

8.6 En général, le Comité observe que les ressources en matière de gestion financière ne sont actuellement pas utilisées à leurs pleines capacités, ce qui peut aboutir à des goulets d'étranglement.

8.7 Les membres du CCIG ont fait part de leur inquiétude concernant le travail qui a été nécessaire pour fournir au Vérificateur extérieur un dossier à vérifier de qualité et le Comité a appris avec satisfaction que le vérificateur extérieur des comptes avait noté des améliorations considérables lors de l'établissement de la version définitive des états financiers de 2023 par rapport aux états financiers de 2022.

Recommandation 2

Le CCIG recommande que l'UIT effectue une analyse des lacunes afin d'évaluer les points à améliorer, concernant tant les procédures existantes que les compétences nécessaires pour renforcer le processus de clôture des états financiers.

# 9 Projet de locaux du siège de l'Union

9.1 Des informations mises à jour sur le projet de nouveau bâtiment de l'UIT ont mis en évidence la nécessité de prendre des décisions sans attendre et de garantir une gouvernance efficace pour assurer la réussite du projet.

9.2 Le CCIG a souligné la nécessité d'une communication transparente pour atténuer les risques et maîtriser les coûts. Le Comité a également préconisé de procéder à une définition détaillée des passifs et des coûts indirects potentiels associés aux prochaines phases du projet, y compris le risque de dépréciation ou de passation par pertes et profits des dépenses d'investissement accumulées dans le cadre du projet.

# Initiatives générales et initiatives stratégiques à l'UIT

# 10 Transformation

10.1 Le CCIG a continué de collaborer de manière constructive avec la haute direction concernant la feuille de route pour la transformation afin de renforcer l'excellence institutionnelle. Le Comité a examiné régulièrement les informations actualisées concernant le processus de transformation et reste largement convaincu que les mesures considérées comme prioritaires permettront d'atteindre l'objectif qui est de moderniser le fonctionnement de l'UIT et d'obtenir des gains de productivité à moyen terme.

10.2 Le Comité a réitéré son point de vue selon lequel une initiative de transformation de cette ampleur nécessite un niveau adéquat de ressources dédiées, ainsi que des capacités essentielles en matière de gestion de projet, de gestion du changement, de réingénierie des processus opérationnels, de technologie et de contrôle interne, entre autres. Le CCIG reste convaincu que la haute direction devrait s'attacher à définir les garde-fous de la feuille de route pour la transformation, tout en confiant sa mise en œuvre à une équipe de transformation dotée des moyens nécessaires et travaillant en coopération étroite avec les superviseurs de l'UIT et leurs équipes respectives pour assurer l'adhésion aux mesures.

10.3 Le CCIG estime qu'une équipe de transformation opérationnelle, avec des produits, des responsabilités et des moyens définis au préalable, serait utile à l'UIT au-delà du processus de transformation actuel, dans la mesure où elle contribuerait à renforcer les compétences et les capacités en matière de changement dans l'ensemble de l'organisation.

10.4 Le Comité appuie dans l'ensemble la chronologie décrite dans la feuille de route pour la transformation de l'UIT tout entière. Un programme de transformation structuré et dûment échelonné, comprenant un ensemble de mesures de transformation à mettre en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, est parfaitement adapté pour parvenir à la modernisation et au renforcement de la productivité nécessaires à l'UIT.

10.5 Le CCIG a invité la haute direction à veiller à ce que le programme de transformation dans son ensemble soit en adéquation avec les capacités et les compétences dont l'UIT dispose en matière de changement et évite les écueils dus à un excès d'optimisme au démarrage. Le lancement des initiatives devrait être clairement aligné sur le renforcement des capacités de l'équipe de transformation centrale.

# 11 Stratégie et programmes des Secteurs: le Bureau de développement des télécommunications

11.1 À la réunion d'octobre, le Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) a présenté une mise à jour complète de la stratégie du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), mettant en lumière les nouvelles perspectives et abordant les défis et les risques qui se présentent. L'accent a également été mis sur les contrôles, la prévention de la fraude et la surveillance au sein de l'UIT-D.

11.2 Le Comité a encouragé le BDT à définir des indicateurs de réussite pour l'UIT-D et à établir des indicateurs de progrès mesurables.

11.3 Il a également été souligné combien la coordination intersectorielle avec les autres Bureaux, l'alignement sur les buts fondamentaux de l'Union et les possibilités de collaboration avec des banques de développement et des institutions des Nations Unies jouent un rôle important.

11.4 Tout en se félicitant de l'augmentation remarquable du nombre de projets de coopération technique financés par le Fonds d'affectation spéciale au sein du BDT, le Comité a encouragé à poursuivre les efforts visant à choisir soigneusement les projets, à réduire la fragmentation et à assurer un recouvrement approprié des coûts.

11.5 Le Comité a exprimé sa gratitude aux représentants du BDT pour leur précieuse contribution et a pris acte des éclaircissements fournis par le Directeur du BDT.

Recommandation 3

Afin d'appuyer les objectifs stratégiques de l'UIT et son engagement à accroître l'efficacité et l'efficience, le CCIG recommande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan réaliste de convergence et d'harmonisation des taux de recouvrement des frais généraux se rapportant aux projets de coopération technique. Ce plan devrait être guidé par le principe du recouvrement intégral des coûts.

# 12 Gestion des risques

12.1 Le Secrétariat a présenté des politiques intégrant des activités de gestion des risques et de vérification de la conformité, compte tenu du modèle de maturité pour la gestion des risques à l'échelle du système des Nations Unies, afin d'améliorer les efforts déployés en la matière.

12.2 Le CCIG a recommandé d'envisager la création d'une fonction centrale désignée qui serait chargée de la vérification de la conformité. Une fonction de vérification de la conformité de deuxième ligne solide et indépendante fera partie du modèle des trois lignes de défense et contribuera à renforcer l'efficacité du cadre de contrôle. En outre, il est probable qu'elle donne lieu à une réévaluation régulière de l'efficacité des processus et des contrôles.

12.3 Le Comité a en outre indiqué qu'il serait utile de mettre en place un mécanisme de contrôle et de gestion des risques à l'échelle de l'UIT. Celui-ci permettrait de mieux faire connaître les risques et les contrôles et de renforcer la capacité de maintenir un environnement de contrôle efficace. Un tel mécanisme devrait être mis en place parallèlement au processus de transformation engagé par l'UIT. Pour ce faire, il est possible de procéder par étapes, en veillant à ce que tous les contrôles soient dûment documentés et validés, et que leur efficacité soit ensuite vérifiée par l'Unité de l'audit interne. Enfin, le Comité estime qu'il est utile d'introduire la fonction de gestion des risques institutionnels (ERM).

12.4 Un élément essentiel du cadre de gestion des risques devrait être la prise en compte des risques associés à l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans les processus opérationnels de l'UIT. Les principaux risques sont d'ordre juridique, éthique, opérationnel et financier, outre les risques d'atteinte à la réputation.

# 13 Ressources humaines

13.1 Les discussions avec le Département HRMD ont porté sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et l'harmonisation des activités de perfectionnement du personnel avec les besoins de l'organisation.

13.2 Le CCIG a formulé des avis concernant la rationalisation des processus relatifs aux ressources humaines et l'amélioration des cadres de sécurité de l'information.

13.3 Le Comité a recommandé d'élargir l'évaluation des compétences dont l'organisation dispose actuellement et de déterminer les ajustements à apporter et les activités de perfectionnement du personnel nécessaires pour répondre aux besoins futurs de l'Union.

Recommandation 4

Le CCIG recommande de mettre en place un cycle d'enquêtes sur la motivation du personnel, dont la première devrait être menée au début de l'automne 2024. Cette première enquête constituera une base de référence utile et pourrait contribuer à une dynamique qui amènerait le personnel de l'UIT à s'impliquerait dans l'élaboration, l'appropriation et la mise en œuvre des plans d'action de suivi.

Système de justice interne

13.4 Le Comité a pris connaissance d'un vaste effort déployé actuellement pour mettre à jour le cadre juridique et les politiques à l'appui du système de justice interne de l'UIT. Le CCIG a conseillé de solliciter les contributions de toutes les parties concernées et de mener un processus de consultation transparent. Le Comité a fourni des orientations sur des cas précis liés à la procédure disciplinaire.

# 14 Bureau de l'éthique

14.1 Le Comité a examiné les rapports d'activité trimestriels habituels présentés par le Bureau de l'éthique et a formulé des orientations, selon les besoins. Le Comité a recommandé de marquer précisément le rôle et la responsabilité du Bureau de l'éthique en ce qui concerne la création de l'Unité du contrôle interne et la réforme du système de justice interne. Pour ce faire, on pourrait formuler un mandat clair pour le Bureau de l'éthique, qui pourrait être utilisé à la place d'une Charte en matière d'éthique ou en serait une première ébauche. Il convient de souligner et d'appuyer la contribution du Bureau de l'éthique à la protection contre les représailles et à l'élaboration d'un système de protection des victimes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.

14.2 Le Comité continue de suivre l'organisation d'une formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite et le Code d'éthique de l'UIT et sur les services proposés par le Bureau de l'éthique, par exemple pour résoudre les dilemmes d'ordre éthique.

# 15 Technologies de l'information

15.1 Le Comité a constaté la nécessité d'aligner plus étroitement la stratégie du Département des services informatiques (IS) et la feuille de route globale pour la transformation. Il est possible de tirer des avantages supplémentaires en ce qui concerne la réduction des coûts, l'efficacité des processus, la modularité, la sécurité et la résilience grâce à l'élaboration d'un modèle stratégique d'architecture institutionnelle, à une utilisation accrue des services en nuage, à la mise en œuvre d'un cadre de gouvernance des données institutionnelles, à des contrôles de sécurité améliorés et à l'exploitation de technologies émergentes telles que l'IA.

15.2 Une architecture en nuage améliorée peut offrir les avantages suivants:

• Mobilité et accès aux services informatiques des unités opérationnelles indépendamment du dispositif utilisé.

• Meilleure gestion des actifs matériels et logiciels.

• Outils de sécurité de pointe.

• Amélioration de la qualité de fonctionnement et de la disponibilité.

• Déploiement plus rapide des applications grâce à des micro-services.

• Continuité des activités (sauvegarde, restauration et basculement).

• Réduction des coûts grâce aux ressources informatiques à la demande (élasticité).

15.3 Alors que l'UIT continue d'évoluer, sa dépendance à l'égard des données est devenue encore plus manifeste. Le CCIG a encouragé la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance des données institutionnelles qui permettra à l'organisation de tirer parti des données abondantes dont elle dispose, en particulier dans des domaines comme la mise en œuvre d'un système de classification des données; l'utilisation éthique des données; le respect des droits du personnel en matière de confidentialité des données; la qualité des données; et l'amélioration de la sécurité des données.

15.4 Le CCIG a constaté que la fonction de sécurité informatique a défini des objectifs stratégiques précis visant à améliorer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des systèmes, des applications et des actifs de données de l'UIT. Toutefois, un certain nombre de ces objectifs n'ont pas été mis en œuvre ou ne bénéficient pas des ressources adéquates. Le Comité souhaiterait voir, associés à ces objectifs, l'appui et les ressources de haut niveau nécessaires, des plans de travail clairement définis et des projets séparés avec les responsables des projets et les échéances en vue de leur mise en œuvre.

15.5 Le Comité a fait observer que l'organisation n'avait pas élaboré de "politique relative à une utilisation acceptable de l'intelligence artificielle" pour régir l'utilisation générale des grands modèles de langage à l'UIT. En outre, le CCIG recommande que le Département IS étudie et recense les possibilités d'utiliser davantage l'IA dans l'ensemble de l'organisation.

# C Remerciements

Le Comité remercie vivement la Secrétaire générale, le Vice-Secrétaire général, les autres fonctionnaires élus, la direction et le personnel de l'UIT, ainsi que le Vérificateur extérieur des comptes et le Conseil pour leur coopération et leur assistance pendant la période considérée. Il remercie également son Secrétaire exécutif pour l'appui qu'il a apporté tout au long de cette même période.

Annexe 1

Recommandations de 2023 du CCIG

Recommandation 1

Le CCIG recommande que la direction de l'UIT fournisse régulièrement des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle, afin de garantir la transparence, la responsabilisation et le suivi efficace de la mise en œuvre de la feuille de route, de manière à atteindre les buts de l'organisation.

Recommandation 3

Le CCIG recommande que la direction de l'UIT prenne des mesures globales pour assurer une gestion du changement transparente dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence institutionnelle, notamment des stratégies de communication efficaces pour mobiliser l'ensemble de l'organisation et permettre à tous les membres du personnel de s'approprier le processus, en favorisant un sentiment de participation et de mobilisation tout au long du cycle.

Recommandation 4

Conformément à la feuille de route pour la transformation, le CCIG recommande que la direction de l'UIT mette à jour sa déclaration relative à la propension au risque, en mettant l'accent sur une culture qui soit davantage fondée sur l'innovation et l'expérimentation.

Recommandation 5

Afin d'améliorer le recouvrement et la prévisibilité du volume des produits, le CCIG recommande que la direction de l'UIT procède à une mise à jour ciblée de ses méthodes de recouvrement des coûts, avec un plan de convergence progressif tendant vers le recouvrement intégral des coûts.

Recommandation 6

Le CCIG recommande que la direction de l'UIT élabore et mette en œuvre des plans d'action qui permettront de retrouver, pour le volume du recouvrement des coûts, les niveaux antérieurs à la pandémie de COVID-19.

Recommandation 7

Le CCIG recommande que le projet de construction du siège de l'UIT fasse l'objet d'une évaluation par un tiers spécialisé indépendant. Cette évaluation devrait tenir compte des différents scénarios concernant la marche à suivre, afin de faciliter la prise de décisions éclairées.

Recommandation 10

Afin d'atténuer les risques liés au vieillissement du personnel de l'UIT, le CCIG recommande que les États Membres de l'UIT soient encouragés à fournir un appui financier et matériel approprié au Programme des jeunes professionnels (YPP) et à d'autres initiatives en faveur du développement professionnel pour les jeunes.

Recommandation 11

Le CCIG recommande de mettre en place une gouvernance informatique afin de préciser le mandat pour la prise de décisions, le processus de gestion des besoins, la responsabilité des mesures convenues et engagées et les solutions visant à favoriser leur mise en œuvre.

Recommandation 12

Le CCIG recommande à la direction de l'UIT de procéder à un inventaire et à un rapprochement des licences informatiques, suivis d'un exercice de rationalisation des licences afin d'identifier les possibilités de réduire des coûts.

Recommandation 13

Le CCIG conseille vivement à la direction de l'UIT de mettre en place un cadre global de gouvernance descendante pour les données, comprenant des politiques et des procédures de conservation des données, afin de sauvegarder les données historiques et d'assurer la disponibilité des données.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_